



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**10 MAI 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-143**

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mai à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 3 mai 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, Mme Marie BACH, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, Mme Charlotte CAILLIEZ, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

**REPRESENTE(S) :** Rémi GENIS, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à Marion BRAVO, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Véronique DUCASSY, ayant donné pouvoir à Marie BACH, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à André BONET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Xavier BAUDRY, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Laurence MARTIN, Pierre PARRAT, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Joëlle ANGLADE, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Christine GAVALDA-MOULENAT

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Sébastien MENARD

=====

**Barcelone - 280 Carrer Diputacio**  
**Cession à la société DIPUTACION CDC SL**

M. Charles PONS expose :

Mes chers collègues,

Depuis 2003, la Ville est propriétaire de locaux à Barcelone. Jusqu'en 2009, ils ont abrité la délégation de la Ville à Barcelone. Cette délégation a ensuite été gérée jusqu'en 2010, par la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée du fait du transfert de la compétence économique.

Ainsi et depuis cette date, le local est vide, sans utilité et a été déclassé du domaine public communal.

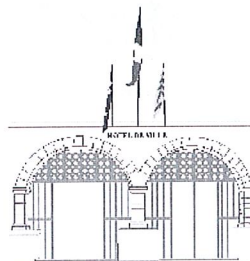
En conséquence, il est proposé de le céder dans les conditions suivantes :

**Objet :** lots 1, 35 et 36 de la copropriété sise 280, Carrer Diputacio à Barcelone (Espagne) comprenant :

→ un emplacement de stationnement en sous sol (lot 1)

référence cadastrale : 0627605DF3802H00160G

→ un duplex situé au rez de chaussée et à l'entresol d'une superficie habitable de 333



m<sup>2</sup> environ (lots 35 et 36)

référence cadastrale : 0627605DF3802H0001SE

→ jouissance privative d'une terrasse en rez de chaussée de 166 m<sup>2</sup> environ

Acquéreur : société **DIPUTACION CDC SL** dont le gérant est M. Jérôme GIRARD qui souhaite développer la société InnolT Consulting, spécialisée en consulting informatique et technologie de pointe

Prix : **1.325.000 €**

S'agissant d'un bien situé en Espagne, France Domaine s'est déclaré incompétent pour l'évaluer

Considérant que la charge de l'impôt lié aux locaux restera à la charge de la Ville de Perpignan jusqu'à la signature de l'acte de vente,

Considérant que la conservation du bien dans le patrimoine communal ne présente aucun intérêt étant précisé que, depuis 2010, il génère, en moyenne, une charge annuelle de fonctionnement de 16.985 €,

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver la cession foncière ci-dessus décrite.

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, Monsieur Charles PONS, à signer toutes pièces utiles en la matière.

De prévoir la recette au budget de la Ville.

OÙ cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte :

42 POUR

13 ABSTENTION(S) : M. Jean-Marc PUJOL, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Laurence MARTIN, M. Bernard REYES, Mme Catherine PUJOL.

=====  
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20230510-173211A-DE-1-1

Accusé reçu le : **17 MAI 2023**

Affiché le : **17 MAI 2023**

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

